

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-0574 du 5 avril 2005**

Accréditation
n° 5-0012

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E021339-D1

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur type PAW 2000
Classes X(1) et/ou Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

LEICH UND MEHL AND CO. GmbH, PORSCHERSTRASSE 7, 71394 KERNEN (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type PAW 2000, ci-après dénommé instrument, est destiné :

- à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié ; il est alors couvert par la classe d'exactitude X(1) et/ou
- à peser des objets autres que dans le cadre de la vérification de la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié ; il est alors couvert par la classe d'exactitude Y(a).

Le mode de fonctionnement est continu (les charges sont pesées en mouvement).

L'instrument est constitué par :

- 1° un système de transport des articles comprenant plusieurs bandes de convoyage (bande(s) d'amenée, bande de l'unité de pesage et bande d'évacuation ou bande d'unité d'étiquetage).
- 2° Une unité de pesage comprenant :
 - un ensemble récepteur de charge / équilibreur et transducteur de charge constitué par un dispositif transporteur de charge à bande fixé sur une cellule de pesage à compensation électromagnétique de force à sortie numérique GARVENS AUTOMATION type BF 20 ;
 - un dispositif d'affichage et de commande avec écran à cristaux liquides et clavier.
- 3° Un ou plusieurs dispositifs d'impression.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif (signal visible) ;
- dispositif de réglage statique de la pente protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositif de réglage dynamique avec accès traçable non effaçable ;
- dispositifs de mise à zéro :
 - dispositif automatique de mise à zéro initial,
 - dispositif automatique de mise à zéro. La durée maximale entre 2 mises à zéro automatiques consécutives est de 60 minutes.
- dispositifs de tare :
 - dispositif semi-automatique de tare soustractive,
 - dispositif de prédétermination de tare.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Portée maximale : $\text{Max} \leq 15 \text{ kg}$
- Echelon de vérification : $e \geq 1 \text{ g}$
- Portée minimale :
 - Classe X(1) $\text{Min} \geq 20 \text{ g}$
 - Classe Y(a) $\text{Min} \geq 20 \text{ e}$
- Effet maximal de tare : $T = - 100 \% \text{ de Max}$
- Nombre d'échelons :
 - Classe X(1) $n \leq 3000$
 - Classe Y(a) $n \leq 3750$
- Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge :
 70 m/min
- Températures limites d'utilisation : $+ 10 \text{ }^\circ\text{C}, + 40 \text{ }^\circ\text{C}$

SCELLEMENT :

La plaque d'identification, montée sur le côté du boîtier de commande, est scellée par une plaque de poinçonnage et comporte également une plaque de marquage sur laquelle figure un nombre de contrôle.

Les caractères « yyyyy/zzzzz » de ce nombre de contrôle doivent être identiques à ceux du nombre de contrôle visualisé sur l'affichage des sommes de contrôle obtenu à partir d'un appui sur la touche « Clé » du dispositif de commande.

L'affichage des sommes de contrôle se présente sous la forme « xxxxx/yyyyy/zzzzz » où « yyyyy » et « zzzzz » sont les caractères qui représentent le nombre de contrôle.

Lorsqu'il n'y a pas concordance entre le nombre de contrôle inscrit sur la plaque d'identification et « yyyyy/zzzzz », le scellement est considéré comme brisé.

Le nombre de contrôle visualisé est généré par le logiciel qui en modifie la valeur dès qu'intervient une modification des paramètres de réglage statique ou de la cellule de pesée ou de l'électronique d'affichage.

Les caractères « xxxxx » peuvent être modifiés.

Les caractères « yyyyy » permettent la traçabilité non effaçable de modifications du réglage dynamique.

Les caractères « zzzzz » correspondent aux caractéristiques et à la cellule de pesage.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

L'instrument doit être installé de manière fixe. Il ne comporte pas de dispositif indicateur de niveau.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification d'un instrument concerné par le présent certificat comporte les indications suivantes :

- nom du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classes d'exactitude (X(1) et/ou Y(a))
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)
- nombre de contrôle pour le dispositif de scellement

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument est effectuée en une phase dans les ateliers du demandeur.

Outre l'examen de conformité au présent certificat, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML.
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par :

- le premier alinéa du paragraphe 2.5.1 pour ce qui concerne la classe X(1) et
- le premier alinéa du paragraphe 2.5.2 pour ce qui concerne la classe Y(a).

Un instrument répondant simultanément aux exigences des deux classes doit respecter les tolérances fixées pour chacune des deux classes.

DEPOT DE MODELE :

Plans et schémas déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E021339-D1 et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

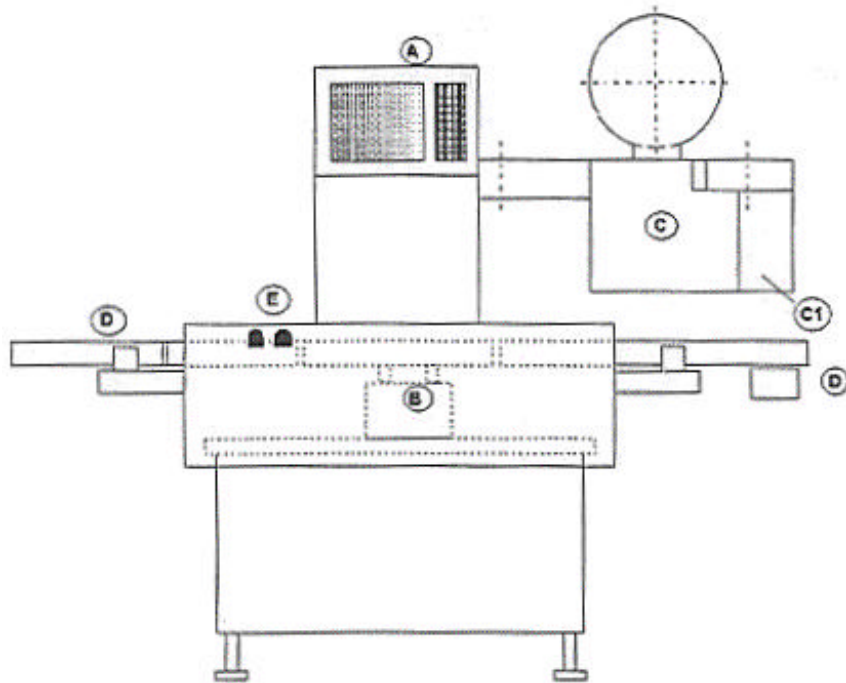
ANNEXES :

- Scellement
- Dessin d'ensemble, photographie
- Présentation de la face avant du boîtier de commande

Pour le Directeur général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Dessins d'ensemble



? : Dispositif de commande et d'affichage

? : Cellule de pesée

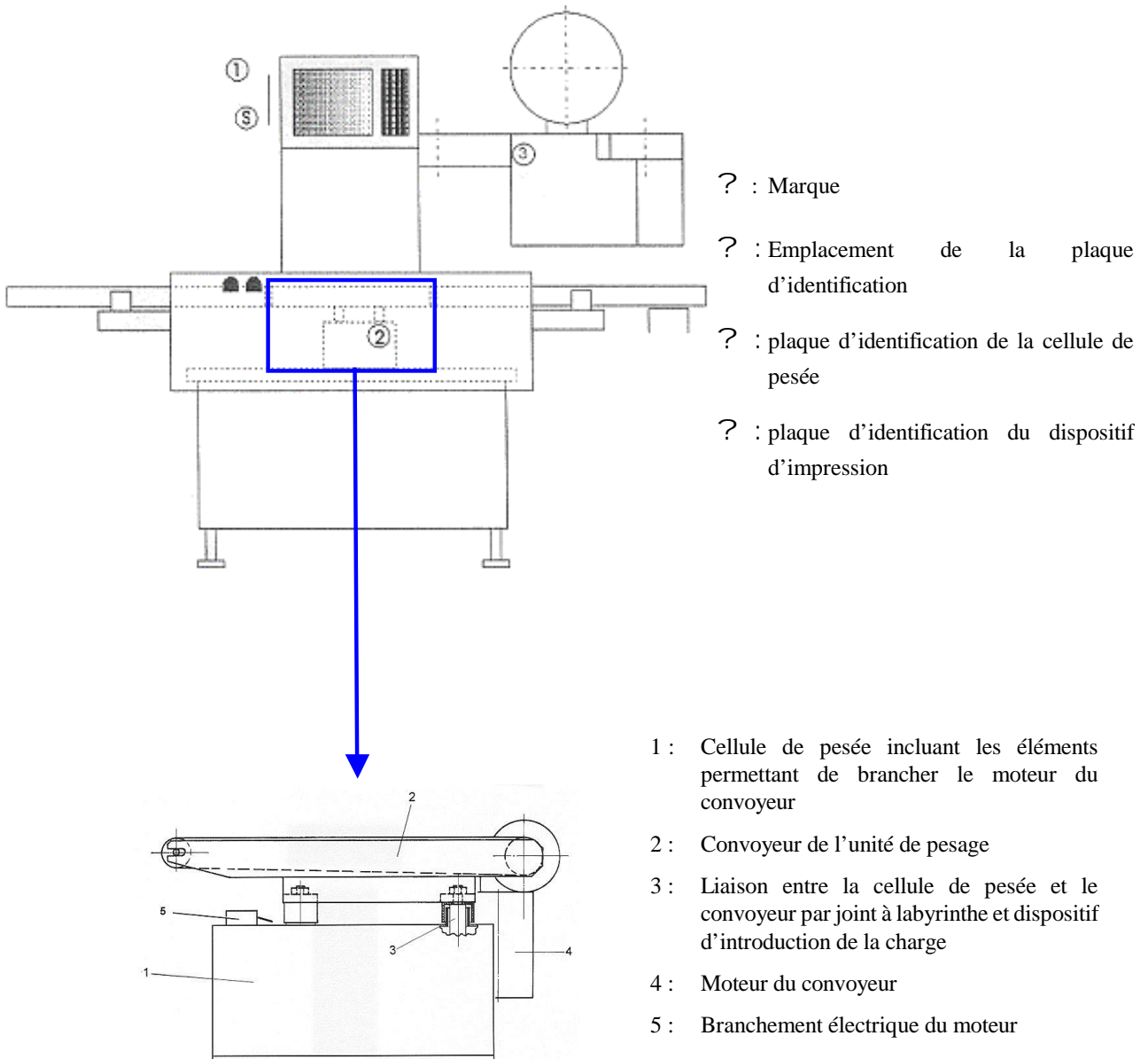
? : Dispositif imprimeur

Ⓒ : Dispositif d'étiquetage

? : Dispositif de transport des charges

? : Barrières lumineuses de détection des charges

Dessins d'ensemble (suite)



Photographies

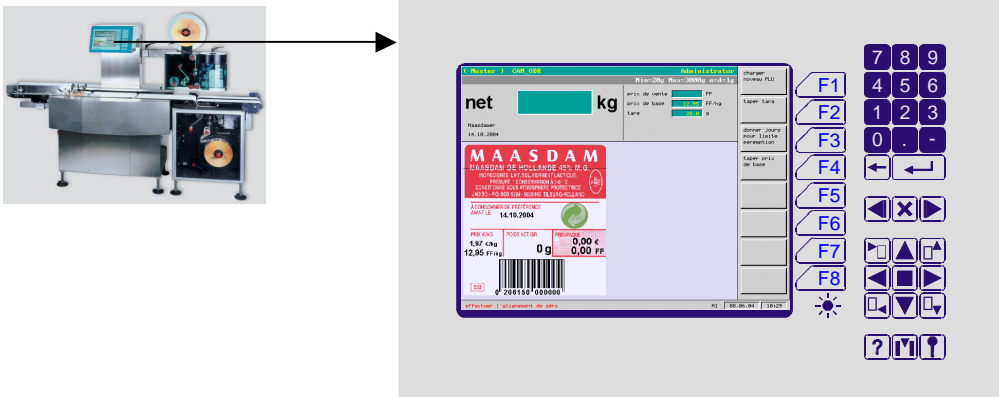
Exemple avec un
dispositif
imprimeur



Exemple avec
deux dispositifs
imprimeurs



Présentation de la face avant du boîtier de commande



- F1** .. **F8** Les 8 touches de fonction sont à droite de l'écran. Leur fonction dépend de l'état du système.
- 0** .. **9** Bloc chiffres
- ▲** **▼** Touches du curseur
Dans l'affichage des fonctions : la tête d'impression se déplace vers le haut ou vers le bas.
- ◀** **▶** Dans l'affichage des fonctions: Changement vers **la ligne de touche de fonction** suivante.
- .** Symbole décimal
- Symbole "moins"
- ←** Supprime le caractère à gauche du curseur
- ↵** Touche Enter (entrée)
- ⏪** Va au début d'une liste
- ⏩** Va à la fin d'une liste
- ⏴** Dans une liste, saute une page plus haut
Dans l'affichage des fonctions: **mise en marche des tapis**
- ⏵** Dans une liste saute une page plus bas
Dans l'affichage des fonctions: **arrêt des tapis**
- ◀** Déplace le curseur vers le champ d'introduction de données précédent
Dans l'affichage des fonctions: **déplace l'étiquette** sur l'emballage d'un mm vers l'arrière
- ▶** Déplace le curseur vers le champ d'introduction de données suivant
Dans l'affichage des fonctions : **déplace l'étiquette** sur l'emballage d'un mm vers l'avant
- ✕** Ferme la fenêtre active.
Dans l'affichage des fonctions : commute la ligne de touche de fonctions 1
Introduction de la donnée actuelle coupée.
- Dans les champs de paramètres, l'ancienne valeur est à nouveau inscrite.
Dans l'affichage des fonctions : **imprime l'étiquette** qui est indiquée dans l'affichage des fonctions.
- ?** Indique une information supplémentaire dépendant de la fenêtre activée
- ↔** Inverse les données entre **ajouter** et **remplacer**
Dans l'affichage des fonctions : **positions 0**
- 🔑** Entrer le mot de passe.